

Les services écosystémiques

## Une innovation de nature politique

**2010** était l'année où l'on devait enrayer le déclin de la biodiversité. Malgré des efforts politiques et un investissement de la société civile, cet objectif n'a pas pu être atteint. Un nouveau *modus vivendi* prend la place de cet objectif sur la scène internationale, il s'agit désormais de mieux expliquer l'importance de la conservation de la biodiversité pour les êtres humains en détaillant les services rendus par la nature.

L'expression de service écosystémique, ou parfois de service écologique, est désormais devenue une référence essentielle dans les politiques environnementales. Médiatisée par le *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) en 2005, cette notion a rapidement été utilisée tant dans les arènes scientifiques que politiques. Les services écosystémiques comprennent les services d'approvisionnement (par exemple en nourriture, en eau ou en bois), les services de régulation (par exemple du climat ou des inondations) et les services culturels (loisirs, apport esthétique ou spirituel).

Ainsi, la convention sur la diversité biologique intègre ce concept dans son nouveau plan d'action adopté l'année dernière à Nagoya, et de nombreux organes internationaux investis dans le domaine de la conservation de la nature lui ont emboîté le pas.

Mais quel est l'impact réel d'un tel changement ? Les bénéfices secon-

naires de la conservation de la nature sont connus depuis longtemps que ce soit pour la lutte contre l'érosion des sols, les atouts pour la purification de l'eau ou encore l'apport en termes de loisirs. Dans les textes juridiques internationaux, la convention de Ramsar préconisait par exemple dès 1971 de reconnaître l'importance des fonctions des zones humides pour les écosystèmes.

Pour comprendre la signification et la portée de cette évolution, de récents travaux<sup>1</sup> montrent que le concept de service écosystémique est en premier lieu une innovation de nature politique. La mise en avant des bénéfices que l'être humain retirerait de la conservation des écosystèmes permet de confronter la conservation de l'environnement à d'autres utilisations de l'espace à court et moyen terme. En démontrant la valeur économique des services rendus par la nature, les « conservationnistes » espèrent pouvoir rivaliser avec les activités économiques potentiellement destructrices de ces écosystèmes. De même, avec l'avènement des paiements pour services environnementaux, les actions de conservation menées dans les pays du Sud ouvrent la porte au concept de services écosystémiques et à son utilisation dans les politiques de développement.

Autrement dit, à partir d'un concept « lanceur d'alerte » à destination des



milieux non scientifiques, on parvient parfois à réduire la complexité du fonctionnement des écosystèmes pour le traduire en concept opérationnel à visée économique où, *in fine*, le terme de « service » devient central.

L'ambivalence du concept de service écosystémique invite donc, à nos yeux, à une grande prudence quant à son utilisation dans les sphères décisionnelles. S'il peut faciliter la prise de conscience des pressions humaines exercées sur la biodiversité, se traduire par une intégration de la Nature dans

les comptabilités nationales, faciliter la mise en œuvre d'outils tels que la compensation écologique, insuffler de nouvelles évaluations régionales, de nouveaux protocoles de suivi-évaluation... il peut être aussi un vecteur de nouvelles régulations marchandes basées sur un rapport entre bénéficiaires et fournisseurs de services.

Dans les Suds, cette reconfiguration des rapports Homme-Nature n'est pas sans risque d'une totale déconnexion vis-à-vis des pratiques locales. ●

1. Travaux que nous menons dans le cadre du projet ANR SERENA : <http://www.serena-anr.org/>

### Contacts

marie.bonnin@ird.fr  
UMR LEMAR (IRD, CNRS, Université de Bretagne occidentale)  
philippe.meral@ird.fr  
UMR GRED (IRD/ Université Paul Valéry, Montpellier 3)